

chez son frère, l'archevêque d'Edimbourg. Le défunt était âgé de cinquante-huit ans et laisse derrière lui une mémoire vénérée.

—Le cardinal Vaughan, infatigable dans ses efforts pour le retour à la foi de sa belle patrie, vient d'installer en Angleterre une communauté de religieuses françaises dont la mission spéciale sera de prier pour ce retour.

—Nous trouvons dans un journal de langue anglaise les notes que voici sur la dévotion au Sacré-Cœur : cette dévotion est actuellement prêchée d'une façon spéciale, par vingt-huit publications, dont neuf sont rédigées en espagnol, sept en Anglais, quatre en français, deux en allemand et autant en italien, en portugais et en hongrois ; il en est rédigé une en chacun des idiomes suivants : bohème, polonais, breton, chinois, croate, hollandais, flamand et tamoul. *L'Apostolat de la prière*, dont la dévotion au Sacré-Cœur est la dévotion favorite, compte aujourd'hui vingt-cinq millions d'adhérents répandus sur toute la surface du globe.

---

ALLEMAGNE.—Si nous en croyons les dépêches télégraphiques, les dernières élections générales allemandes (16 juin), ont été très favorables au Centre. Nous attendons de plus amples renseignements.

—Mgr. Fritzen, évêque de Strasbourg, vient d'inviter l'administration des Postes à ne remettre à l'Evêché les dimanches et jours de fête, que les lettres et paquets portant le mot *pressé*. Il a de plus, dans une circulaire à son clergé, invité celui-ci à ne se servir de la poste, en ces jours, que dans les cas d'absolue nécessité.

On aperçoit facilement le but de cette conduite. Une tactique analogue a été employée en Belgique par le gouvernement, qui, concurremment avec les timbres ordinaires, a fait émettre des timbres portant l'inscription : *Ne pas livrer le dimanche*, ce qui permet aux gens de diminuer dans de notables proportions le service postal dominical.

---

LUXEMBOURG.—Nous avons parlé à une couple de reprises déjà des amendements à la loi scolaire du grand duché du Luxembourg, amendements que les députés catholiques ont réussi à faire adopter à la Chambre. Le sceau vient d'être mis à cette réforme par la sanction du Souverain.